

**Conseil économique et social**

Distr.: générale
27 septembre 2013

Original: anglais

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et
l'agriculture****Commission économique pour l'Europe****Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture****Comité des forêts et de l'industrie forestière****Commission européenne des forêts****Soixante et onzième session**

Rovaniemi, 9-13 décembre 2013

Trente-septième session

Rovaniemi, 9-13 décembre 2013

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions intéressant le Comité/la Commission mixte**Mandat proposé pour le Groupe de travail mixte
CEE/FAO et les équipes de spécialistes CEE/FAO****Note du Secrétariat***Résumé*

Le présent document contient la proposition de nouveau mandat révisé nécessaire pour appuyer le Programme de travail intégré CEE/FAO, ainsi qu'un projet de directives visant l'équipe de spécialistes CEE/FAO, conformément à ce qui a été proposé à la session extraordinaire conjointe du Comité et de la Commission. Ce document fournit également des informations d'ordre général à l'appui des débats sur le Programme de travail intégré CEE/FAO pour 2014-2017 prévus au point 6 c) de l'ordre du jour. Le Comité et la Commission sont invités à examiner ce mandat, en prenant en compte leurs décisions à l'égard du nouveau Programme de travail (voir le document ECE/TIM/2013/13-FO:EFC/2013/13), et à l'adopter.

I. Mandat du Groupe de travail mixte FAO/CEE sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion¹

1. Le Groupe de travail est un organe subsidiaire du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO (CEF), et il contribue à la mise en œuvre du Programme de travail intégré de ces deux organes. Pour ce faire, il coordonne les équipes de spécialistes et les activités du Programme de travail intégré, et fournit également des avis techniques. Il reçoit des instructions du Comité et de la Commission et se réunit chaque année pour:

- a) fournir des avis sur la mise en œuvre de tous les domaines du Programme de travail;
- b) superviser les travaux des équipes de spécialistes et faciliter l'échange d'informations sur leurs activités;
- c) définir les actions prioritaires et les nouvelles questions pertinentes; et relayer les priorités proposées et les recommandations spécifiques adressées au Comité et à la Commission aux fins d'examen.

2. Pour chaque domaine d'activité, et en s'appuyant sur un rapport du Secrétariat, le Groupe de travail examinera les activités entreprises au cours de l'année écoulée et les prévisions pour l'année à venir, et il formulera des observations à cet égard.

3. Le Groupe de travail examinera de façon continue le travail des équipes de spécialistes et leur contribution aux domaines d'activité, ainsi que les travaux communs des équipes de spécialistes, afin de veiller à ce qu'elles s'acquittent de leurs tâches avec le maximum d'efficacité et d'efficience. Le Groupe de travail:

- a) recevra et examinera les rapports émanant des équipes de spécialistes afin de renforcer la bonne compréhension de leurs activités et d'évaluer leurs plans de travail; le cas échéant, le Groupe de travail pourra examiner et recommander des mandats révisés en vue de l'approbation des organes dont il relève;
- b) identifiera les synergies possibles; et facilitera l'échange d'expériences entre les équipes de spécialistes et les délégations des États Membres;
- c) renforcera la visibilité et l'impact du travail des équipes de spécialistes parmi les États Membres et au sein des organismes des Nations Unies pertinents.

4. Dans le cadre de son travail pour le Comité et la Commission, le Groupe de travail:

- a) proposera des activités prioritaires dans les domaines de travail et sur les nouvelles questions pertinentes;
- b) élaborera, à la demande des organes dont il relève, des méthodologies à utiliser pour procéder à l'analyse économique du secteur, ainsi que des techniques destinées à recueillir, valider, analyser et diffuser des informations et des statistiques;

¹ Le mandat du Groupe de travail a été examiné lors de la session extraordinaire du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, qui s'est tenue à Genève en juin 2013. Le mandat proposé prend en compte les contributions de la session extraordinaire.

- c) entreprendra, à la demande des organes dont il relève, des projets *ad hoc* dans les domaines de l'économie et des statistiques intéressant les forêts, les produits de la forêt et les politiques et institutions forestières;
- d) apportera sa contribution et fournira des avis au Comité et à la Commission sur les questions examinées par ces organes, y compris la préparation d'études sur la situation et l'avenir des forêts et de l'industrie forestière, comme les études de perspectives et les revues annuelles du marché des produits forestiers;
- e) prendra contact avec d'autres secteurs afin d'examiner les enjeux liés aux questions d'intérêt commun en matière d'information et de gestion forestières, y compris les meilleures pratiques de gestion durable des forêts et leur incidence sur la durabilité globale des forêts, sur la gestion des ressources naturelles et sur d'autres sujets comme la biodiversité et le changement climatique;
- f) travaillera avec d'autres organismes internationaux, y compris Forest Europe, Eurostat, l'Organisation internationale des bois tropicaux et la Conférence des statisticiens européens, dans le but de coordonner les activités et d'éviter tout chevauchement.

II. Mandat des équipes de spécialistes CEE/FAO²

Afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme de travail intégré CEE/FAO, il est proposé de créer les équipes de spécialistes ci-après:

- a) Équipe de spécialistes sur le suivi de la gestion durable des forêts;
- b) Équipe de spécialistes sur les produits forestiers durables;
- c) Équipe de spécialistes sur les statistiques relatives aux produits forestiers;
- d) Équipe de spécialistes sur la dendroénergie;
- e) Équipe de spécialistes sur les perspectives du secteur forestier;
- f) Équipe de spécialistes sur les politiques forestières;
- g) Équipe de spécialistes sur les incendies de forêt;
- h) Équipe de spécialistes sur la communication relative aux forêts - Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier;
- i) Équipe de spécialistes sur les emplois verts - Réseau mixte d'experts OIT/CEE/FAO.

Équipe de spécialistes CEE/FAO sur le suivi de la gestion durable des forêts

Référence au Programme de travail intégré:

Domaine de travail 1, «Données, suivi et évaluation»

² Le mandat des équipes de spécialistes CEE/FAO a été examiné et révisé lors de la session extraordinaire du Comité et de la Commission qui s'est tenue les 17 et 18 juin 2013 à Genève. Les versions présentées ci-après prennent en compte la contribution de la session extraordinaire. La session extraordinaire a également recommandé de prolonger les travaux de l'équipe de spécialistes sur les incendies de forêt jusqu'à la fin du mois de juillet 2014 afin de permettre l'achèvement du projet sur la sauvegarde de la gestion durable des forêts dans la région de la CEE grâce à la coopération internationale en matière de lutte contre les incendies, après quoi l'équipe sera dissoute.

A. Objectifs

1. Renforcer les travaux sur: i) l'établissement de rapports sur les forêts, ii) l'évaluation de la situation des forêts et de la durabilité de leur gestion et iii) le suivi du rôle du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte dans la région de la CEE;
2. Fournir des avis à la CEE/FAO concernant la mise en œuvre des activités du domaine de travail 1, «Données, suivi et évaluation», en matière de collecte, d'examen, d'analyse et de diffusion d'informations quantitatives sur les forêts et leur gestion durable dans la région de la CEE.

B. Activités

1. Apporter des contributions à l'évaluation mondiale des ressources forestières et au questionnaire collaboratif de 2015 sur les ressources forestières: appuyer le processus de collecte des données, l'analyse de la situation et des tendances, et la rédaction du rapport final;
2. Participer au processus de préparation du rapport de 2015 sur la situation des forêts en Europe: contribuer au compte rendu sur les indicateurs quantitatifs, l'analyse des informations, la coordination des apports, les contributions des auteurs et la diffusion des résultats;
3. Participer au projet pilote sur l'évaluation de la durabilité de la gestion des forêts;
4. Contribuer aux travaux sur les critères et les indicateurs en matière de gestion durable des forêts réalisés par le biais de Forest Europe et du Processus de Montréal;
5. Contribuer à la préparation d'un rapport sur la propriété forestière dans la région de la CEE: élaboration d'un concept, participation à la collecte de données, analyse des informations et diffusion des résultats;
6. Participer à la préparation d'un rapport sur le rôle du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte: élaboration d'un concept, contribution à la collecte de données, à l'analyse des informations et à la diffusion des résultats;
7. Participer à l'élaboration du concept et des modalités d'un système de gestion de données statistiques sur les ressources, les fonctions et les services forestiers et la gestion durable des forêts;
8. Appuyer d'autres domaines de travail et d'autres équipes de spécialistes sur des questions liées aux données, au suivi et à l'évaluation, y compris le renforcement des capacités connexes;
9. Appuyer les travaux et la coopération internationaux sur le suivi des ressources forestières et la gestion durable des forêts, y compris l'Union européenne et d'autres organisations travaillant dans ce domaine;
10. Appuyer les activités de communication et de diffusion, y compris en contribuant au tableau d'information sur les forêts.

C. Principaux résultats attendus

1. Examen et contribution à des documents et des rapports relatifs au cadre mondial d'établissement de rapports et participation à des réunions sur ce thème – en coopération avec l'équipe de la FAO sur l'évaluation des ressources forestières, basée à Rome;
2. Examen et contribution à des documents et des rapports; participation à des réunions et à l'organisation de l'atelier des auteurs et des correspondants nationaux de la

- région de la CEE; examen et, dans la mesure du possible, participation à la rédaction du rapport final sur la situation des forêts en Europe; participation à la diffusion de résultats;
3. Consultation et conseils sur le projet pilote d'évaluation de la durabilité de la gestion des forêts;
 4. Consultation et conseils sur les questions concernant les processus d'établissement de critères et d'indicateurs dans la région de la CEE – si nécessaire;
 5. Consultation et conseils sur les concepts analytiques de fond, et étude ainsi qu'examen du projet de rapport sur la propriété forestière dans la région de la CEE;
 6. Consultation et conseils sur les concepts analytiques de fond, et étude ainsi qu'examen du projet de rapport sur le rôle du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte – en coopération avec d'autres équipes de spécialistes;
 7. Consultation et conseils sur l'élaboration d'un système de gestion de données statistiques renforcé sur les ressources forestières, leurs fonctions et leurs services, et la gestion des forêts;
 8. Consultation et conseils sur les travaux relatifs aux données dans le cadre des domaines de travail 1, 2, 3 et 4 – si nécessaire;
 9. Conseils sur les activités de communication, la diffusion des informations auprès des pays/des organisations, et participation (partage d'informations) par le biais du panneau d'information sur les forêts.

D. Contexte

Établi/ Approuvé par:	Le Comité des forêts et de l'industrie forestière et la Commission européenne des forêts de la FAO, Rovaniemi (Finlande), 2013.
Durée:	De janvier 2014 à décembre 2015. Renouvelable.
Méthodes de travail:	Réunions périodiques de l'équipe de spécialistes (y compris des réunions du groupe de pilotage et des sous-groupes thématiques); Ateliers avec la participation des membres de l'équipe de spécialistes et les correspondants nationaux pour l'évaluation des ressources forestières; Examens et consultations (électroniques) directs et indirects; Examiner et, si possible, préparer une documentation de base, des documents de travail et des questions; Le cas échéant, d'autres méthodes de travail pourront être déterminées par l'équipe de spécialistes.
Rapports:	Chaque année, au Groupe de travail mixte CEE/FAO sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion.
Chef d'équipe:	Celui-ci sera élu lors de la première réunion de l'équipe.

Équipe de spécialistes CEE/FAO sur les produits forestiers durables

Référence au Programme de travail intégré:

Domaine de travail 1, «Données, suivi et évaluation»

A. Objectifs

1. Prodiguer des conseils et apporter un appui aux travaux menés sur les marchés des produits forestiers et les politiques y relatives dans la région de la CEE grâce à un réseau fournissant des compétences et des avis spécialisés, y compris au niveau des priorités;
2. Sensibiliser l'opinion au fait que les produits forestiers durables sont susceptibles de jouer un rôle important pour favoriser des économies plus vertes et fournir des produits et des moyens de subsistance durables.

B. Activités

1. Fournir des conseils et des orientations aux meilleurs experts et/ou sources d'information disponibles en vue de l'organisation:
 - de débats sur les marchés lors de la réunion du Comité des forêts et de l'industrie forestière;
 - d'un ou plusieurs ateliers sur tous les thèmes liés aux produits forestiers, y compris le rôle des produits forestiers dans le contexte d'une économie verte, l'utilisation de bois pour la «construction verte», la dendroénergie³, les produits ligneux innovants et d'autres sujets, conformément au programme de travail;
2. Fournir des compétences et un appui aux experts pour élaborer des publications et des produits liés au marché, y compris les études techniques contenues dans l'étude de marché annuelle sur les produits forestiers et la production de cette dernière;
3. Proposer de diriger des ateliers de renforcement des capacités et y participer afin de favoriser le développement de la fabrication et de l'utilisation de produits forestiers durables;
4. Orienter le Secrétariat pour l'organisation de réunions axées sur l'utilisation durable des produits forestiers;
5. Fournir des conseils au Secrétariat sur des stratégies destinées à mener à bien le Programme de travail dans le domaine de la commercialisation des produits forestiers.

C. Principaux résultats attendus

1. Débats sur les marchés du Comité des forêts et de l'industrie forestière (un par an en 2014 et 2015) abordant les sujets liés au marché des produits forestiers qui sont pertinents et d'actualité pour la région;
2. Réunion annuelle pour examiner une liste de recommandations sur la manière d'améliorer le contenu, la structure et l'orientation du domaine de travail concernant la commercialisation des produits forestiers dans son ensemble, et l'étude de marché annuelle sur les produits forestiers en particulier (en général pendant la réunion de l'équipe qui se tient à l'époque de la réunion du Comité des forêts et de l'industrie forestière);

³ La dendroénergie pourra être traitée par l'équipe de spécialistes sur la dendroénergie, si le Comité des forêts et de l'industrie forestière approuve la création de cette équipe.

3. Deux ateliers de renforcement des capacités pour les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale (un par an en 2014 et 2015).

D. Contexte

Établi/ Approuvé par:	Le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, Rovaniemi (Finlande), 2013.
Durée:	De janvier 2014 à décembre 2015. Renouvelable.
Méthodes de travail:	Réunion annuelle. Les autres méthodes seront déterminées par l'équipe.
Rapports:	Chaque année, au Groupe de travail mixte CEE/FAO sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion.
Chef d'équipe⁴:	Chef: Eoin O'Driscoll (Irlande). Chefs adjoints: Jeremy Wall (Commission européenne), Branko Glavonjic (Serbie).
Communication:	Le chef d'équipe et le secrétaire doivent assurer une étroite communication et collaboration avec les équipes de spécialistes sur les statistiques relatives aux produits forestiers et la dendroénergie.

Équipe de spécialistes CEE/FAO sur les statistiques relatives aux produits forestiers

Référence au Programme de travail intégré:

Domaine de travail 1, «Données, suivi et évaluation»

A. Objectifs

1. Activités de conseil et d'appui aux statistiques relatives aux produits forestiers, y compris couverture et collecte des données, validation et classements utilisés dans la région de la CEE;
2. Formuler et appuyer des propositions visant à renforcer la fiabilité et la visibilité des statistiques relatives aux produits forestiers;
3. Donner des conseils concernant la mise en œuvre des activités du domaine de travail 1 lié aux statistiques relatives aux produits forestiers.

B. Activités

1. Examiner le matériel comme les questionnaires et les procédures diffusés par le Secrétariat et les membres de l'équipe;
2. Prendre contact avec les utilisateurs des données nationales en vue de leur contribution;
3. Soulever les questions préoccupantes liées aux statistiques relatives aux produits forestiers;

⁴ Eoin O'Driscoll, chef d'équipe, et Jeremy Wall et Branko Glavonjic, chefs d'équipe adjoints, ont été élus lors de la dernière réunion de l'équipe, tenue en octobre 2012.

4. Diffuser davantage d'informations sur les statistiques relatives aux produits forestiers par le biais du Réseau des équipes de spécialistes;
5. Coordonner ces questions avec d'autres membres du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques relatives au secteur forestier.

C. Principaux résultats attendus

1. Recommandations en vue de révisions à apporter au questionnaire conjoint sur le secteur forestier et au questionnaire sur les prévisions relatives au bois;
2. Propositions d'améliorations à apporter aux pratiques nationales et internationales de validation de données et, le cas échéant, production d'un document de travail qui détaille les meilleures pratiques;
3. Recommandation en vue d'une procédure d'estimation des bilans des ressources en bois, y compris le niveau souhaitable de détails à inclure et les coefficients de conversion à utiliser.

D. Contexte

Établi/ Approuvé par:	Le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, Rovaniemi (Finlande), 2013.
Durée:	De janvier 2014 à décembre 2015. Renouvelable.
Méthodes de travail:	Réunion annuelle. Méthodes complémentaires à déterminer par l'équipe.
Rapports:	Chaque année, au Groupe de travail mixte CEE/FAO sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion.
Chef d'équipe:	Celui-ci sera élu lors de la première réunion de l'équipe.
Communication:	Le chef d'équipe et le Secrétariat veillent à assurer une étroite coopération avec les équipes de spécialistes sur les produits forestiers durables et l'équipe de spécialistes sur la dendroénergie.

Équipe de spécialistes CEE/FAO sur la dendroénergie

Référence au Programme de travail intégré:

Domaine de travail 1, «Données, suivi et évaluation» et domaine de travail 2, «Dialogue et conseils en matière de politique»

A. Objectifs

1. Conseiller et appuyer les activités des Secrétariats de la CEE/FAO dans les domaines de travail 1 et 2 concernant la méthodologie à adopter pour assurer la mise en œuvre et le suivi de l'étude mixte CEE/FAO sur la dendroénergie et les études spécifiques relatives à la dendroénergie;
2. Contribuer à une meilleure compréhension des statistiques relatives à la dendroénergie afin de fournir une base solide à l'élaboration des politiques.

B. Activités

1. Assurer le suivi et l'analyse des aspects politiques de l'utilisation du bois pour la production d'énergie et leurs incidences sur le secteur forestier;
2. Fournir des conseils relatifs au processus de collecte et d'analyse de données de l'étude mixte sur la dendroénergie, y compris pour ce qui concerne les indicateurs, la structure du questionnaire de l'étude, et l'examen des paramètres dendroénergétiques comme les valeurs thermiques et les coefficients de conversion;
3. Renforcer la capacité des États Membres de la CEE d'élaborer des statistiques fiables sur les sources de dendroénergie et l'utilisation qui en est faite;
4. Diffuser des informations sur la dendroénergie et assurer la liaison avec les équipes de spécialistes et autres organisations pertinentes concernées par les statistiques sur la dendroénergie.

C. Principaux résultats attendus

1. Liste de recommandations sur la méthodologie de l'étude mixte sur la dendroénergie, son analyse et sa conduite;
2. Suggestions sur l'orientation des travaux relatifs aux publications et aux produits liés à la dendroénergie;
3. Amélioration de la qualité et accroissement de la quantité des réponses apportées au questionnaire de l'étude mixte sur la dendroénergie.

D. Contexte

Établi/ Approuvé par:	Le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, Rovaniemi (Finlande), 2013.
Durée:	De janvier 2014 à décembre 2015. Renouvelable.
Méthodes de travail:	Réunion annuelle. Les autres méthodes seront déterminées par l'équipe.
Rapports:	Chaque année, au Groupe de travail mixte CEE/FAO sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion.
Chef d'équipe:	Celui-ci sera élu lors de la première réunion de l'équipe.
Communication:	Le chef d'équipe et le secrétariat veillent à assurer une étroite coopération avec les équipes de spécialistes sur les produits forestiers durables et l'équipe de spécialistes sur les statistiques relatives aux produits forestiers.

Équipe de spécialistes CEE/FAO sur les perspectives du secteur forestier

Référence au Programme de travail intégré:

Domaine de travail 1, «Données, suivi et évaluation» et domaine de travail 2, «Dialogue et conseils en matière de politique»

A. Objectifs

1. Conseiller et appuyer le Secrétariat de la CEE/FAO pour ce qui concerne la méthodologie, la mise en œuvre et le suivi des études prospectives.

B. Activités

1. Examiner les enseignements tirés des processus de l'Étude prospective sur le secteur forestier en Europe (EFSOS), de l'Étude prospective sur le secteur forestier en Amérique du Nord (NAFSOS) et de l'Étude prospective sur le secteur forestier en Fédération de Russie (RFFSOS), et étudier la faisabilité et le champ d'application de futures études conjointes;
2. Améliorer la méthodologie des études prospectives en collaboration/harmonisation avec d'autres parties prenantes, comme par exemple le programme COST de coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique;
3. Renforcer l'engagement d'experts nationaux au fil de tout le processus, depuis l'élaboration d'un scénario jusqu'à l'analyse des projections;
4. Diffuser les informations concernant les études sur les perspectives du secteur forestier.

C. Principaux résultats attendus

1. Orientations sur les méthodes, l'analyse et la conduite des études sur les perspectives du secteur forestier;
2. Identification de scénarios fondés sur: l'évolution structurelle du secteur forestier, l'offre et la demande à long terme pour le bois et d'autres biens et services, ainsi que l'incidence et les implications des politiques;
3. Calendrier prévisionnel pour de nouvelles études prospectives et l'identification de contributeurs et de donateurs;
4. Recherche en faveur des études sur les perspectives du secteur forestier et autres appuis pertinents à l'élaboration de politiques.

D. Contexte

Établi/ Approuvé par:	Le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, Rovaniemi (Finlande), 2013.
Durée:	De janvier 2014 à décembre 2015. Renouvelable.
Méthodes de travail:	Réunion annuelle. Les autres méthodes seront déterminées par l'équipe.
Rapports:	Chaque année, au Groupe de travail mixte CEE/FAO sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion.
Chef d'équipe:	Celui-ci sera élu lors de la première réunion de l'équipe

Équipe de spécialistes sur les politiques forestières

Référence au Programme de travail intégré:

Domaine de travail 2, «Dialogue et conseils en matière de politique» et domaine de travail 4, «Renforcement des capacités»

A. Objectifs

1. Contribuer à la production d'outils et au renforcement des capacités à l'appui d'une élaboration de politiques rationnelle pour le secteur forestier de la région de la CEE;
2. Conseiller le Secrétariat pour ce qui concerne la mise en œuvre des domaines de travail 2 et 4 du Programme de travail conjoint.

B. Activités

1. Conseiller et appuyer le Secrétariat sur:
 - a. la collecte, l'examen, l'analyse et la diffusion d'informations qualitatives sur les politiques, institutions et instruments forestiers de la région de la CEE;
 - b. l'organisation de débats sur les politiques aux niveaux régional et national (y compris des débats sur les politiques forestières nationales);
2. Contribuer:
 - a. à l'élaboration d'instruments politiques comme des directives et des recommandations, et renforcer les composantes politiques des études de la CEE/FAO (État des forêts de l'Europe, Revue du marché des produits forestiers, études prospectives, etc.);
 - b. aux activités de renforcement des capacités (domaine de travail 4) en lien avec l'élaboration de politiques forestières, les institutions et les mesures en faveur d'une économie verte. Même si tous les pays de la région de la CEE sont susceptibles de bénéficier des activités de renforcement des capacités, une attention plus particulière sera accordée aux besoins des pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale;
3. Fournir des conseils et un appui aux activités de suivi du Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte;
4. Élaborer des orientations pour permettre aux décideurs d'encourager une gestion durable de la faune et de la flore sauvages dans le cadre de la gestion durable des forêts, mais aussi pour éviter les conflits concernant les différents modes d'utilisation des terres et/ou les dégradations provoquées par la faune et la flore sauvages.

C. Principaux résultats attendus

1. Contribution à un cadre de collecte et d'analyse d'informations sur les politiques, institutions et instruments forestiers (à élaborer en étroite coopération avec l'équipe de spécialistes sur le suivi de la gestion durable des forêts) avec les objectifs suivants:

- a. produire une publication (vue d'ensemble et analyse des modèles de politiques et d'institutions forestières existants et des grandes tendances);
- b. contribuer au volet concernant les politiques forestières des profils de pays de la FAO pour la région de la CEE;
2. Appui à l'organisation de débats régionaux sur les politiques (thèmes, intervenants...) et formulation de recommandations sur l'évolution future des débats sur les politiques forestières nationales (contenu, méthodes...);
3. Appui à l'élaboration et l'examen des produits liés aux politiques du Programme de travail de la CEE/FAO afin d'adapter leurs messages aux besoins des pays et/ou aux groupes ciblés;
4. Diffusion des travaux de la CEE/FAO liés à l'élaboration de politiques aux niveaux national et sous-national;
5. Fourniture d'experts nationaux et d'études de cas, de formateurs et de contenus pour les activités de renforcement des capacités;
6. Note d'orientation sur l'interface et les synergies envisageables entre les gestionnaires des forêts et ceux de la faune et de la flore sauvages.

D. Contexte

Établi/ Approuvé par:	Le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, Rovaniemi (Finlande), 2013.
Durée:	De janvier 2014 à décembre 2015. Renouvelable.
Méthodes de travail:	Réunion annuelle. Méthodes complémentaires à déterminer par l'équipe.
Rapports:	Chaque année, au Groupe de travail mixte CEE/FAO sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion.
Chef d'équipe:	Celui-ci sera élu lors de la première réunion de l'équipe.

Équipe de spécialistes CEE/FAO sur les incendies de forêt

Référence au Programme de travail intégré:

Domaine de travail 2, «Dialogue et conseils en matière de politique»

A. Objectifs

1. Favoriser un échange permanent de connaissances (nouvelles) et de pratiques relatives à la lutte contre les incendies en organisant des réunions sur les questions de lutte contre les incendies dans la région de la CEE;
2. Fournir des conseils aux États Membres de la CEE en matière de lutte contre les incendies et de politiques relatives aux incendies de forêt, y compris en ce qui concerne la coopération bilatérale/internationale, en étroite collaboration et coordination avec le Groupe consultatif sur les incendies en milieu sauvage/le Réseau mondial sur les incendies d'espaces naturels relevant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles des Nations Unies, la FAO,

la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles des Nations Unies, le Conseil de l'Europe et d'autres partenaires;

3. Organiser des séminaires régionaux et des ateliers de formation sur la lutte contre les incendies;

Note: Dans le contexte du présent mandat, l'équipe continuera de gérer tous les feux de végétation («incendies en milieu sauvage»), y compris les incendies dans le secteur agricole et les tourbières/zones humides.

B. Activités

1. Élaboration de recommandations en matière de politiques de lutte contre les incendies dans la région de la CEE, qui seront résumées dans un livre blanc sur la situation au niveau des incendies en milieu sauvage et de lutte contre les incendies touchant les forêts et les autres ressources végétales de la région de la CEE.

C. Principaux résultats attendus

1. Un Forum régional sur les incendies transfrontières;
2. Une Résolution issue du Forum portant sur une proposition de protocole volontaire ou juridique sur la coopération transfrontière en matière de lutte contre les incendies;
3. Un livre blanc sur la situation au niveau des incendies en milieu sauvage et de lutte contre les incendies touchant les forêts et les autres ressources végétales de la région de la CEE.

D. Contexte

**Établi/
Approuvé par:** La session mixte du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, Rome, 23-24 octobre 2008.

Durée: De janvier 2014 à juillet 2014.

Méthodes de travail: Celles-ci seront définies par l'équipe.

Rapports: Chaque année, au Groupe de travail mixte CEE/FAO sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion.

Chef d'équipe: Chef:
M. Johann G. Goldammer (Allemagne)

Chefs adjoints:
M. Andreï Eritsov (Fédération de Russie)
Professeur Nikola Nikolov (ex-République yougoslave de Macédoine)

Équipe de spécialistes CEE/FAO sur la communication relative aux forêts (Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier)

Référence au Programme de travail intégré:

Domaine de travail 3, «Communication et sensibilisation»

A. Objectifs

Améliorer la capacité du secteur forestier de communiquer de manière efficace en son propre sein et en externe, et ce:

1. en fournissant une tribune qui favorise l'interaction et la coopération internationales en matière de communications relatives aux forêts;
2. en renforçant la capacité du Comité, de la Commission et du Groupe de travail sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion afin de sensibiliser les groupes pertinents, au sein du secteur forestier et en externe, y compris en assurant la coopération avec d'autres équipes de spécialistes;
3. en développant le professionnalisme des spécialistes de la communication dans le secteur forestier en introduisant et en favorisant l'utilisation des méthodes de communication pointues et innovantes.

B. Activités

L'équipe de spécialistes fournit des conseils dans le domaine de la communication, susceptibles de bénéficier à la communauté forestière:

1. en appuyant les organes intergouvernementaux de la CEE/FAO à l'heure de sensibiliser les groupes pertinents, au sein du secteur forestier et à l'extérieur;
2. en mettant au point une version révisée du cadre stratégique pour la communication relative au secteur forestier en Europe qui aborde les tendances actuelles et les faits nouveaux intéressant les forêts;
3. en élaborant une fiche technique ou un fascicule sur le rôle des forêts et des produits forestiers à l'appui d'une économie verte – ce matériel pourrait être utilisé pour contribuer à de futures campagnes de sensibilisation liées aux forêts (par exemple la Journée internationale des forêts, la Semaine européenne des forêts et d'autres manifestations de même type);
4. en conseillant la FAO en matière de création de réseaux de spécialistes de la communication dans d'autres régions du monde, ainsi que pour partager les informations et les expériences avec des réseaux de ce type;
5. en élaborant une série de recommandations pour promouvoir l'outil éducatif sur la situation des forêts en Europe et les publications ou le matériel pertinents concernant la pédagogie forestière; en faisant participer le Groupe de la pédagogie forestière à la diffusion de l'outil et en identifiant les parties prenantes pertinentes pour développer davantage l'outil et/ou le traduire dans d'autres langues;
6. en coopérant avec l'Unité de Forest Europe chargée de la liaison et d'autres institutions, organisations, processus et initiatives pertinents, sur des questions relatives à la communication sur les forêts;
7. en identifiant d'autres activités de communication qui revêtent une importance pour les forêts, ainsi que des plateformes d'échange d'informations mises en place par la société civile;

8. en élaborant un concept et en cherchant des financements pour une éventuelle deuxième étude (de suivi) sur la manière dont le grand public perçoit les forêts et le secteur forestier en Europe.

C. Principaux résultats attendus

1. Une version révisée du cadre stratégique pour la communication sur les forêts en Europe d'ici le 31 décembre 2015;
2. Une fiche technique ou un fascicule contenant des informations essentielles sur les forêts, les produits forestiers et leur rôle dans le contexte d'une économie verte d'ici le 31 décembre 2014;
3. Une note d'information sur l'élaboration d'autres réseaux régionaux de spécialistes de la communication relative aux forêts – à inclure dans le rapport annuel sur les activités menées par l'équipe pendant l'année écoulée;
4. Un projet de recommandations en vue de la promotion de l'éducation et de la pédagogie forestières d'ici le 31 décembre 2014.

D. Contexte

Établi/ Approuvé par:	Le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, Rovaniemi (Finlande), 2013.
Durée:	De janvier 2014 à décembre 2015. Renouvelable.
Méthodes de travail:	Création de réseaux, réunions, ateliers, conseils sur les questions liées à la communication relative aux forêts, y compris en vue de campagnes de sensibilisation.
Rapports:	Chaque année, au Groupe de travail mixte CEE/FAO sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion.
Chef d'équipe:	Celui-ci sera élu lors de la première réunion de l'équipe.

Équipe de spécialistes CEE/FAO sur les emplois verts (Réseau mixte d'experts OIT/CEE/FAO)

Référence au Programme de travail intégré:

Domaine de travail 4, «Renforcement des capacités»

A. Objectifs

1. Conseiller et appuyer le Secrétariat pour la mise en œuvre du Programme CEE/FAO sur les questions relatives à l'emploi comme: les emplois, les compétences requises, l'éducation et la formation pour le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.

B. Activités

1. Participer à la mise en œuvre des activités du Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte au titre du pilier C (des emplois verts décents), et appuyer le Secrétariat en la matière:

- a. en contribuant à améliorer le suivi et l'analyse de la main-d'œuvre du secteur (y compris les conditions de santé et de sécurité au travail);
 - b. en passant en revue les questions liées à la main-d'œuvre du secteur forestier à tous les niveaux (élaboration de politiques, administration, opérations...) et en examinant les principales menaces qui pèsent sur la durabilité de la main-d'œuvre;
 - c. en formulant des recommandations aux fins d'examen par les organes dont relève l'équipe pour élaborer des mesures préventives et correctives, y compris des manières d'inciter les jeunes à travailler dans le secteur forestier;
2. Évaluer et diffuser les outils existants et, le cas échéant, contribuer à l'élaboration de nouveaux outils pour former la main-d'œuvre forestière présente et future et certifier les compétences dans le secteur forestier;
 3. Conseiller et appuyer le Secrétariat en matière d'organisation de réunions concernant les compétences et la formation forestières;
 4. En collaboration avec l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) et l'Association internationale des étudiants forestiers (IFSA), cartographier et détailler les programmes éducatifs forestiers, et définir les futures compétences requises des professionnels du secteur forestier de la région;
 5. Contribuer aux activités de renforcement des capacités (domaine de travail 4) qui sont liées aux compétences et à la formation forestières;
 6. Diffuser des informations relatives aux activités et aux résultats du réseau.

C. Principaux résultats attendus

1. Des recommandations, élaborées en étroite collaboration avec l'équipe de spécialistes sur le suivi de la gestion durable des forêts et portant sur les manières et les méthodes qui permettront d'améliorer la collecte et l'analyse de données concernant les emplois, la santé et la sécurité dans le secteur forestier à l'appui d'une amélioration de l'élaboration de politiques (y compris pour les indicateurs 6.5 et 6.6 des critères et indicateurs paneuropéens);
2. Une évaluation du bien-fondé d'une recommandation sur un cadre pour les plans d'action nationaux relatifs à des emplois verts décents dans le secteur forestier (s'agissant par exemple de l'élaboration et de l'application de réglementations relatives à la sécurité et à la santé au travail, de campagnes de communication ciblant des candidats potentiels, de formation) avec des exemples et des études de cas et, le cas échéant, l'élaboration de ladite recommandation;
3. Une réunion pour examiner et formuler des recommandations destinées à traiter les principales questions relatives à la main-d'œuvre du secteur forestier, y compris la formation, l'éducation et les considérations de parité hommes-femmes;
4. L'évaluation et la diffusion d'informations sur les modèles de certification des compétences existants, comme la certification de compétences pour les entrepreneurs du secteur forestier (ConCert), la certification des utilisateurs de tronçonneuses européens (ECC), le Réseau de formation en matière de dendroénergie (WETNet) et d'autres outils susceptibles d'être élaborés par le Conseil européen pour les compétences forestières et environnementales (EFESC), avec en parallèle l'élargissement de l'approche des compétences à l'ensemble de la région de la CEE.

D. Contexte

Établi/ Approuvé par:	Le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, Rovaniemi (Finlande), 2013.
Durée:	De janvier 2014 à décembre 2015. Renouvelable.
Méthodes de travail:	Réunion annuelle. Méthodes complémentaires à déterminer par l'équipe.
Rapports:	Chaque année, au Groupe de travail mixte CEE/FAO sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion.
Chef d'équipe:	Celui-ci sera élu lors de la première réunion de l'équipe.

III. Projet de directives pour les équipes de spécialistes CEE/FAO

A. Introduction

1. Ces directives ont été élaborées sur la suggestion des Bureaux mixtes CEE/FAO dans le cadre de l'actuel Examen stratégique CEE/FAO, et ont fait l'objet de débats lors de la session extraordinaire du Comité de la CEE sur les forêts et l'industrie forestière avec la Commission européenne des forêts de la FAO (CEF) qui s'est tenue à Genève en juin 2013. La session extraordinaire a approuvé ces directives après leur avoir apporté quelques modifications. Une fois adoptées, les directives s'appliqueront aux équipes de spécialistes CEE/FAO, qui contribuent à la mise en œuvre du Programme de travail intégré CEE/FAO.

2. Ces directives sont conformes aux directives visant la création et le fonctionnement des équipes de spécialistes au sein de la CEE telles qu'elles sont présentées dans le document ECE/EC/2/Rev.1 et elles les complètent.

B. Rôle des équipes de spécialistes

3. Les équipes de spécialistes CEE/FAO sont créées par le Comité des forêts et de l'industrie forestière et la CEF pour une période initiale de deux ans, qui pourra être prolongée tous les deux ans et aussi longtemps que cela s'avérera nécessaire après examen par le Comité et la Commission. Le Comité et la Commission approuvent également le mandat de toutes les équipes de spécialistes.

4. Comme le spécifient leurs mandats respectifs, le rôle des équipes de spécialistes est avant tout d'appuyer la mise en œuvre du Programme de travail CEE/FAO. Toutes les équipes de spécialistes adressent chaque année un rapport au Groupe de travail sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion, qui leur fournit des orientations et évalue leurs résultats au regard de leur mandat et de leur plan de travail. En outre, le Groupe de travail formule des recommandations au Comité des forêts et de l'industrie forestière et à la CEF pour ce qui concerne l'actualisation des mandats des équipes de spécialistes et la prolongation de leurs activités ou leur interruption.

C. Membres et fonctionnaires

5. Le Secrétariat communique le mandat de chaque équipe de spécialistes aux États Membres de la CEE et à toutes les parties prenantes concernées de la région de la CEE, et il leur demande de nommer leur représentant officiel au cas où ils souhaiteraient participer aux activités d'une équipe donnée. Les États Membres et les parties prenantes devront nommer leur représentant auprès d'une équipe en tenant compte de l'intérêt qu'ils portent

aux questions couvertes par cette dernière et de leur capacité d'appuyer la participation de leur représentant aux travaux de l'équipe concernée. En fonction des réponses reçues, le Secrétariat préparera une liste de membres d'équipe et créera l'équipe proprement dite. La demande de nomination pourra être réitérée au terme de la première période de deux ans ou au début du prochain Programme de travail conjoint, selon qu'il conviendra. Lorsque les États Membres et les parties prenantes souhaitent nommer un autre représentant ou un nouveau représentant auprès d'une équipe, ils le notifient au Secrétariat, et celui-ci en informe l'équipe à sa réunion suivante.

6. Les experts dépourvus d'affiliation officielle pourront également contribuer aux travaux de l'équipe sur l'invitation du chef d'équipe, en étroite consultation avec le Secrétariat. Dans la mesure du possible, il faudrait veiller à assurer un bon équilibre en matière de répartition géographique et de représentation hommes-femmes.

7. Chaque équipe de spécialistes nomme ses fonctionnaires pour une durée de deux ans: un chef d'équipe et, si besoin est, un ou deux chefs adjoints. Après une période de deux ans, l'un des chefs adjoints est généralement nommé chef d'équipe. Quand l'équipe nomme deux chefs adjoints, et afin d'assurer une continuité adéquate, le chef d'équipe sortant est habituellement renommé chef adjoint. Dans certaines circonstances particulières (par exemple l'absence de candidats), et si l'équipe le souhaite, le chef d'équipe et les chefs adjoints peuvent être nommés à nouveau. Les candidats au poste de chef d'équipe doivent obtenir l'autorisation pertinente et s'assurer auprès de leur gouvernement ou organisation de disposer des ressources nécessaires (en temps et en financements) pour pouvoir assurer leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

D. Rôle des chefs d'équipe et des membres des équipes

8. Aidé du Secrétariat et en étroite coopération avec lui, le chef d'équipe sera chargé des tâches suivantes:

- a) diriger les réunions de son équipe, veiller à l'application du mandat de l'équipe et guider l'équipe;
- b) superviser l'élaboration du plan de travail;
- c) coordonner et favoriser la mise en œuvre du plan de travail, y compris en mobilisant des fonds, le cas échéant;
- d) rédiger et présenter des rapports sur la mise en œuvre au Groupe de travail sur les statistiques forestières, l'économie et la gestion: un rapport annuel à la fin de la première année et un rapport biennal («rapport complet») à la fin de son mandat;
- e) assister à des réunions des chefs d'équipes de spécialistes.

9. Si le chef d'équipe n'est pas en mesure d'assister à une réunion ou de représenter son équipe dans le cadre d'une réunion d'un organe dont elle relève, il devra s'assurer de son remplacement par l'un des chefs adjoints. En outre, les chefs adjoints pourront seconder le chef d'équipe dans certaines tâches comme l'élaboration du plan de travail ou des rapports, la prise de contacts ou la mobilisation de ressources.

10. Les membres de l'équipe sont censés participer activement aux travaux de l'équipe:

- a) en assistant aux réunions de l'équipe;
- b) en contribuant au travail mené entre chaque réunion de l'équipe;
- c) en répondant aux demandes émanant du chef d'équipe ou du Secrétariat;
- d) en relayant des informations relatives aux travaux de l'équipe aux niveaux national et sous-national.

E. Méthodes de travail

11. Sous la supervision de son chef, et avec l'appui du Secrétariat, l'équipe prépare son plan de travail pour une période de deux ans en précisant, pour chaque activité prévue par son mandat, le calendrier et les ressources nécessaires, y compris celles qui proviennent d'activités de mobilisation de fonds. Les équipes peuvent créer des groupes axés sur une tâche spécifique pour une période de temps limitée (par exemple la fourniture de conseils pour l'organisation d'une manifestation ou la préparation d'une publication). Les équipes sont censées fonctionner de manière autonome et ne pourront pas être financées par des fonds du budget ordinaire. Les équipes utiliseront le format du plan de travail et le modèle de rapport qui leur seront fournis par le Secrétariat.

12. Les réunions des équipes sont convoquées par le Secrétariat à Genève ou dans tout autre lieu où elles peuvent être hébergées par un État Membre ou une organisation partenaire. Il est suggéré, le cas échéant, d'utiliser des moyens électroniques. La langue de travail des équipes de spécialistes sera l'anglais. De manière générale, aucun service d'interprétation ne sera fourni. L'équipe pourra mettre en place des méthodes de travail plus précisément définies.

13. Les équipes sont encouragées à chercher un appui auprès des autres équipes de spécialistes, notamment pour ce qui concerne les activités transversales auxquelles leurs mandats font référence.

F. Rôle du Secrétariat

14. En étroite coopération avec le chef d'équipe, le Secrétariat s'acquittera des tâches ci-après:

- a) prendre contact avec les États Membres et d'autres parties prenantes concernées, y compris pour la nomination de membres des équipes, pour la mise à jour des listes de membres et la diffusion d'invitations aux réunions;
- b) participer à la programmation des réunions et d'autres activités, en consultation avec l'équipe;
- c) fournir des orientations aux équipes pour les aider à s'acquitter de leur mandat;
- d) faciliter les réunions, prendre des notes et diffuser des informations sur les activités des équipes;
- e) coopérer avec le chef d'équipe pour préparer les rapports sur les réalisations de l'équipe;
- f) publier sur Internet des rapports de réunion et les principaux résultats des travaux de l'équipe.

III. Adoption du mandat des équipes de spécialistes CEE/FAO et des directives les concernant

Le Comité et la Commission sont invités:

- à examiner le mandat proposé et à l'adopter.
- à examiner les directives proposées pour les équipes de spécialistes CEE/FAO et à les adopter.

Annexe

Les mandats du Comité des forêts de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO demeurent inchangés. Ils sont reproduits ci-après pour plus de commodité.

Mandat du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE (anciennement Comité du bois)

Le mandat du Comité a été mis à jour afin de refléter le changement d'appellation qui a été décidé par la soixante-cinquième session de la CEE et les domaines de travail prévus.

1. Le Comité des forêts et de l'industrie forestière, en tant que Comité sectoriel de la CEE, constitue une tribune de coopération et de consultation pour ses pays membres. Son objectif est de renforcer le secteur des forêts et sa contribution au développement durable dans toute la région de la CEE par des activités de suivi, d'analyse et de renforcement des capacités et en offrant un lieu de discussion, compte tenu de l'évolution des politiques, notamment en ce qui concerne le changement climatique et la bioénergie. Le Comité s'intéresse principalement à l'utilisation rationnelle et légale des produits de la forêt en tant que matière première ou source d'énergie, et aux services forestiers.

2. Le Comité des forêts et de l'industrie forestière fournit, dans le contexte du développement durable, aux pays membres les informations et les services dont ils ont besoin pour leurs politiques et leurs décisions concernant leurs forêts et leur secteur forestier, y compris le commerce et l'utilisation des produits forestiers («le secteur») et formule, s'il y a lieu, des recommandations à l'intention des gouvernements membres et des organisations concernées. À cette fin:

- a) il réalise, avec la participation active des pays membres, des analyses à court, à moyen et à long terme des évolutions du secteur et de celles qui ont un impact sur ce dernier, notamment de celles qui offrent la possibilité de faciliter le commerce international et de mieux protéger l'environnement;
- b) pour étayer ces analyses, il recueille, enregistre et diffuse des statistiques et d'autres informations relatives au secteur et mène des activités en vue d'améliorer leur qualité et leur comparabilité;
- c) il fournit un cadre pour la coopération, par exemple en organisant des séminaires, des ateliers et des réunions ad hoc et en constituant pour des durées limitées des groupes spéciaux, afin que les gouvernements et les autres institutions des pays membres puissent procéder à l'échange d'informations économiques, environnementales et techniques qui est nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques menant au développement durable du secteur et à la protection de l'environnement dans leurs pays respectifs;
- d) il exécute les tâches jugées prioritaires par la CEE ou le Comité, notamment en facilitant la coopération au niveau sous-régional et les activités visant à aider les économies des pays de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de la région méditerranéenne;
- e) il doit également revoir régulièrement sa structure et ses priorités et coopérer avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales actives dans le secteur, en particulier avec la FAO et sa Commission européenne des forêts, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, de manière à assurer leur complémentarité et à

éviter les chevauchements et ainsi à optimiser l'utilisation des ressources. Son programme de travail est pleinement intégré à celui de la Commission européenne des forêts.

3. Le programme de travail intégré du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts comporte quatre domaines de travail:

- a) Domaine de travail 1: Données, suivi et évaluation
- b) Domaine de travail 2: Dialogues et conseils relatifs aux politiques
- c) Domaine de travail 3: Communication et sensibilisation
- d) Domaine de travail 4: Renforcement des capacités

Mandat de la Commission européenne des forêts de la FAO

Le mandat de la Commission demeure lui aussi inchangé:

Nom	Commission européenne des forêts (CEF) (FO-726) (1) (Article VI-1 de l'Acte constitutif)		
Origine	Créée par la Conférence de la FAO à sa troisième session (1947) pour donner suite à une recommandation formulée en 1947 par la Conférence forestière de la FAO, tenue à Marinaské-Lázne (Tchécoslovaquie).		
Mission	Émettre des avis sur l'élaboration de la politique forestière et en surveiller et coordonner la mise en œuvre sur le plan régional; échanger des informations; d'une manière générale, émettre, par l'intermédiaire d'organes subsidiaires spéciaux, des avis sur les méthodes et mesures appropriées pour la solution des problèmes techniques et économiques, et formuler toutes recommandations utiles dans les domaines précités.		
Première session	Juillet 1948		
Composition	Ouverte à tous les États Membres et membres associés dont les territoires sont situés en totalité ou en partie dans la région Europe ou qui assument la responsabilité des relations internationales de tout territoire non autonome situé dans cette région. Font partie de la Commission les États remplissant les conditions requises qui ont notifié au Directeur général leur désir d'être considérés comme membres.		
Composition actuelle	Albanie Allemagne Autriche Biélorus Belgique Bulgarie Chypre Communauté européenne Croatie Danemark Espagne Estonie Ex-République yougoslave de Macédoine	Fédération de Russie Finlande France Grèce Hongrie Irlande Islande Israël Italie Lettonie Lituanie Luxembourg Malte Norvège Ouzbékistan	Pays-Bas Pologne Portugal République tchèque Roumanie Royaume-Uni Serbie Slovaquie Slovénie Suède Suisse Turquie Ukraine